Régie de l'assurance maladie Québec

INFOLETTRE

www.ramq.gouv.qc.ca

187

À l'intention des médecins omnipraticiens

5 octobre 2017

Déménagement des installations du Centre hospitalier de l'Université de Montréal – Hôpital Saint-Luc, Hôtel-Dieu et Hôpital Notre-Dame

La Régie vous informe des dispositions relatives au déménagement de certains services des installations du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : l'Hôpital Saint-Luc, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Notre-Dame.

Le transfert du personnel et des patients de l'Hôpital Saint-Luc aura lieu le **8 octobre 2017**, celui de l'Hôtel-Dieu le **5 novembre 2017** et celui de l'Hôpital Notre-Dame le **26 novembre 2017**.

Les parties négociantes revoient actuellement les modalités d'application de plusieurs sections d'entente, dont les protocoles d'accord, les ententes particulières, les lettres d'entente et les annexes, pour tenir compte du déménagement des installations du CHUM. Dans l'attente des ajustements au texte de l'Entente, des directives s'appliquent pour la facturation des activités professionnelles.

1 Fermeture du numéro d'établissement de l'Hôpital Saint-Luc

À compter du **8 octobre 2017**, le médecin qui exerce à l'Hôpital Saint-Luc et qui est transféré au nouveau site du CHUM devra utiliser le numéro d'établissement **0845X**. La facturation de tous les services rendus à partir du 8 octobre 2017 à l'Hôpital Saint-Luc (**0030X**) sera refusée. Les nominations et privilèges inscrits avec ce numéro seront également fermés.

> Les services rendus à compter du 8 octobre 2017 au nouveau CHUM pourront être facturés dès le **10 octobre 2017**.

La Régie vous fera parvenir sous peu une lettre confirmant l'inscription de votre nomination, de vos privilèges ou de votre désignation, le cas échéant.

Vous pouvez voir les numéros d'établissement fermés à la rubrique *Établissements et installations du réseau de la santé* sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre catégorie de professionnel, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Courriel, site Web et fils RSS
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone
Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

1.1 Nouvelles modalités de facturation – Autres modes que l'acte

Des modalités particulières s'appliquent pour la facturation des services rendus avant ou après l'ouverture du nouveau CHUM.

1.1.1 Services rendus avant l'ouverture du nouveau CHUM

La facturation se poursuivra normalement pour le médecin qui utilise le service en ligne *Facturation – Formulaires*.

Les services rendus à l'Hôpital Saint-Luc **avant** le transfert des patients au nouveau CHUM doivent être facturés avec le numéro d'établissement de cet hôpital et être transmises au responsable des autorisations pour qu'il puisse les vérifier et les autoriser (demandes de paiement 1215, 1216 et 1606).

Le médecin a 90 jours pour facturer ses services. Il dispose également d'un délai de 90 jours après la date de l'état de compte sur lequel figure le refus ou l'annulation de sa demande paiement pour modifier sa facture ou refacturer ses services. Ainsi, le médecin gardera l'accès à l'installation fermée pour une période maximale de 180 jours et pourra consulter ses demandes de paiement déjà transmises.

1.1.2 Services rendus après l'ouverture du nouveau CHUM

Les services rendus **après** le transfert des patients au nouveau CHUM **ne pourront pas être facturés avec le numéro d'établissement** de l'Hôpital Saint-Luc. Ils doivent donc être facturés avec le **nouveau numéro** d'établissement **0845X** et soumis au responsable des autorisations désigné à cet effet.

2 Hôtel-Dieu et Hôpital Notre-Dame

Le déménagement de l'Hôtel-Dieu est prévu le **5 novembre 2017** et celui de l'Hôpital Notre-Dame le **26 novembre 2017**. Vous serez informé des modalités relatives à ces déménagements lors d'une prochaine infolettre.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine